

Aux champs

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **3 (1900)**

Heft 145

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-250060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les arcs de triomphe dans l'Empire du Milieu. Il n'y en a pas seulement dans les villes et les bourgs : on en voit encore se dresser jusque sur les collines, les montagnes, le long des grands chemins. Ils ont pour objet de rappeler à la reconnaissance de la postérité, la mémoire des souverains et des grands citoyens qui ont marqué par des bienfaits signalés et de grands services rendus. Ce sont là une sorte d'honneurs publics du droit desquels ne sont pas exclues les femmes elles-mêmes. Aussi voit-on des arcs de triomphe élevés à la gloire de celles qui par les qualités et les vertus domestiques qui les ont distinguées, sont devenues des modèles des personnes de leur sexe.

Parmi ces arcs de triomphe, les uns sont en pierre, en marbre, d'autres simplement en bois. Ils varient également de forme et de grandeur. Le plus grand nombre n'a qu'une arcade. Plusieurs néanmoins en comptent trois : une grande au milieu de deux plus petites de chaque côté.

Au frontispice se trouvent gravées des inscriptions qu'encadrent divers ornements en relief. Les autres parties du monument sont de même chargées de figures sculptées d'oiseaux et d'animaux, de fleurs, de feuillages : toutes figures saillantes à paraître se détacher entièrement du fond. Le défaut de proportions dans ces monuments choque assez violemment l'œil européen. Cette lacune toutefois est rachetée souvent, en partie du moins, par la fini du travail et la beauté originale des ornements étranges et bizarres qui le décorent.

Les six grandes cours souveraines dont nous avons parlé sont en Chine comme les rouages constitutifs du mécanisme gouvernemental. Mais à côté de ces grandes institutions, il en existe encore plusieurs autres, ayant chacune leurs attributions distinctes et spéciales. On en distingue quatre principales : la cour des colonies, la cour de la capitale, l'académie impériale. La première de ces institutions a pour principale charge d'administrer les divers peuples que quelque lien de dépendance rattache à l'empire chinois. *Ai-fan, étrangers du dehors*, est le terme qui désigne ces peuples tributaires. Ils sont de races et de langues diverses. On compte parmi eux les peuplades de la Tartarie indépendante, les petits états mahométans du Turkestan, plusieurs tribus nomades d'origine mongole, ainsi que la vaste région du Thibet que gouverne la Chine sous le couvert du pouvoir déifié du grand lama. Ce tribunal par le moyen de membres spéciaux choisis dans son sein exerce encore son autorité et son contrôle sur les tribus nomades des Gorkas, des Tourbets, des Hochoits, des Khoits, des Tchoros et des Alenthis, dont les bandes

vieillard était tranquille ; ses paroles lentes et mesurées.

— Chère Alba, dit-il, sois la bienvenue parmi nous ; la tante, tes jeunes cousines t'attendent et te feront fête.

Puis, remarquant l'expression attristée du joli visage de la jeune fille :

— Je sais, reprit-il, que tu as laissé, là-bas, en France, des amis que tu regrettes. Ici, chère enfant, tout sera nouveau à tes yeux, et contribuera à te distraire. Tu apprendras la sagesse chez nous, et l'obéissance à la volonté paternelle.

Et, comme les yeux de Mlle Hedjer s'emplissaient de larmes, il se fit très paternel et très affectueux :

— Oui, oui, je le sais, on a d'abord du chagrin quand on quitte son pays ; mais on se console. Il n'y a pas que du chagrin dans l'existence. Ecoute, petite Alba, un proverbe de notre pays : nos poètes ont dit : Que si les années

voyageuses parcourent la Mongolie intérieure et la Mongolie extérieure. C'est à ce tribunal qu'il appartient de fixer les taxes imposées à ces populations, d'entretenir les voies de communication avec ces divers contrées, de déterminer ce qu'il sera dû à certains chefs indigènes d'honneurs et d'émoluments.

La cour de représentations a pour but de transmettre au conseil privé de l'empereur, les demandes, requêtes, pétitions, formuler d'appel qu'a droit d'adresser et que de fait adresse assez souvent le public. Partant de cette idée que le souverain est le père commun de ses sujets, l'usage s'est établi de date très ancienne que chacun puisse faire monter jusqu'à lui ses prières et ses plaintes. C'est pourquoi, de même qu'à la porte de la maison des mandarins, l'on voit à celle du palais impérial un tambour au moyen duquel il est loisible au moindre sujet, de venir faire appel à la justice du souverain.

Un tribunal en Chine, unique au monde, est le tribunal des censeurs. Sa surveillance s'exerce sur tous les corps constitués de l'Etat, sans en excepter l'empereur lui-même. Celui-ci est donc soumis à la nécessité de subir les remontrances qui en émanent, comme tous les autres dignitaires, mandarins, ministres, princes etc. Cette surveillance ne s'arrête point aux actes de la vie publique, elle descend jusque dans le détail de la vie privée. Une des fonctions de ce tribunal est de veiller à la promptitude d'envoi de secours au peuple, dans les diverses calamités qui le frappent. Il a charge également de réprimer et de punir les abus que rend toujours assez faciles et fréquents, l'éloignement du pouvoir central. Dans leurs tournées inquisitoriales à travers l'empire, les censeurs délégués par le tribunal, prennent le pas, dès leur arrivée dans une province, sur les vice-rois, mandarins et tous autres fonctionnaires. Aussi que leurs prévarications et leurs concussions ne soient dénoncées à l'empereur, s'empres-ent-ils, pour gagner les censeurs, de leurs prodiguer force présents. C'est ainsi que les mandarins coupables échappent presque constamment aux châtiments les mieux mérités. L'office le plus redoutable du tribunal des censeurs, est on le conçoit sans peine, d'adresser des remontrances à l'empereur. Il est aisé de deviner les dangers que l'exercice de ce droit et de ce devoir fait courir à ses membres, quand le trône se trouve occupé par un mauvais prince. D'affreuses tortures et même une mort cruelle ont parfois été le prix de leur courage. Le droit de remontrances au souverain que leur attribue la loi chinoise, n'implique jamais celui de violer même d'un mot, le profond respect qui lui est dû. Le moindre terme d'offense contre ce

ont leurs hivers, elles ont aussi leur soleil et leurs roses, leur coin de ciel bleu et leur printemps. Il en est ainsi de l'existence humaine.

Et, montrant, de la main, tout un groupe de jeunes femmes qui s'approchaient :

— Tiens, Alba, voici ta tante et tes cousines qui viennent vers toi. Elles veulent t'aimer et te distraire ; elles sont impatientes de connaître leur petite parente de France.

Les jeunes cousines entouraient Alba. Elles étaient enveloppées, jusqu'aux pieds, de pièces de soie de couleurs éclatantes ; les têtes étaient cachées sous des plis de mousseline blanche, laissant voir des yeux noirs, tous magnifiques. Ce groupe de jeunes damasquines était gracieux, pittoresque, sous le grand ciel bleu ; les oranges, chargés de fruits, et la fontaine dans la cour de marbre, lui formaient un cadre vraiment oriental.

(La suite prochainement.)

père commun, ne manquerait point de soulever contre son auteur, l'indignation du peuple qui, l'empereur même s'y refusait-il, dévouerait infailliblement sa tête au dernier supplice. Le censeur de son côté, qui sous la dictée de sa conscience, a osé adresser des remontrances au Fils du Ciel, doit en garder un inviolable secret vis-à-vis même de ses collègues. L'indiscrétion en pareille matière entraînerait peine de mort.

G. MARTIN, curé de Pleigne.

(A suivre.)

Aux champs

Encore les arbres fruitiers. — L'assainissement des terres. — Prise des taupes.

J'ai parlé longuement, l'autre jour de la culture des arbres fruitiers, en m'en tenant à certaines espèces plus spécialement. Je crois devoir donner encore, en cette saison voisine de leur plantation, quelques nouveaux conseils.

Et d'abord tous les engrais ne peuvent être employés indifféremment pour la fumure des arbres fruitiers. Il en est quelques-uns qui entraînent avec eux des inconvénients. C'est ainsi que les fumiers de cheval et de mouton attirent le puceron lanigère qui épuise les arbres et donne naissance aux chancres ; le fumier de vache attire les vers blancs ; les fumiers non fermentés engendrent le blanc des racines. Ce sont les engrais liquides et les marcs de pommes qui doivent surtout être employés. Les purins, la colombine, le guano ou toutes autres matières fécales délayées et largement étendues d'eau donnent d'excellents résultats. Les marcs de pommes mélangés avec du phosphate fossile pulvérisé dans la proportion de 15 à 20 kil. de phosphate pour 100 kil. de marc agissent aussi très efficacement.

Pour le pommier qui croit si bien dans nos contrées un habile arboriculteur a recommandé de tremper les racines de l'arbre à planter dans une bouillie faite avec de la terre végétale, des bouses fraîches de vache, des cendres de bois, de la chaux éteinte, un peu de suie, purin allongé d'eau, colombine, crottins, tourteaux et autres courts engrais. On ajoute, 5 grammes de sulfate de fer en poudre par litre d'eau. Il faut inciser en longueur l'écorce des principales racines, pour faciliter l'émission des petites. Si l'écorce des arbres à transplanter est un peu dure, il faut inciser légèrement et longitudinalement la tige, pour débrider les fibres intérieures et faciliter leur action.

Les sujets bâtifs, qui sont reconnus et remarqués ensuite dans les pépinières, donnent des feuilles les premiers, et ceux tardifs seront plantés séparément, pour éviter plus tard, lors des greffes à approprier aux sujets, l'agglomération ou le mélange de pommes de diverses saisons. Il en serait de même si on ne devait pas les greffer, par les raisons que nous indiquerons plus loin, à l'occasion des feuilles larges et des gros boutons, qui annoncent ordinairement que les pommiers seront vigoureux et fertiles. La séparation des pommiers de diverses saisons, soit par des vergers, soit par des alignements différents, procure une économie de temps et de main-d'œuvre au moment de la récolte, comme nous l'avons déjà dit ; puis on peut cueillir dans les premiers cas des pommes d'un verger, tandis que les bestiaux paissent dans un autre : ils ne mangent pas ainsi les fruits cueillis ou tombés, ce qui, en outre, peut leur être nuisible.

Les vergers peu ombragés, exposés au sud

ou au sud-est. sont, après les enclos cultivés, les endroits préférables pour les plantations de pommiers et poiriers à égale qualité de terrain.

Ces arbres doivent être, comme nous l'avons dit, abrités à une certaine distance par des arbres verts ou par des haies assez élevées contre les vents du nord-est et de l'ouest, qui détruisent la floraison des arbres fruitiers, puis font tomber plus tard leurs fruits. Il convient que la terre végétale n'ait pas moins d'un mètre d'épaisseur et que le sous-sol soit perméable.

Pour délivrer les arbres des insectes et de la mousse, il n'y a qu'à saupoudrer en mars, quand on n'en a pas fait en novembre, les troncs des arbres infestés, mouillés par le brouillard ou la pluie, d'un mélange composé, à peu près en quantités égales, de chaux vive, de sel marin et de suie.

On y réussit également en grattant au couteau, par un temps sec et à la même époque, le long du pied et des branches, la partie superficielle de l'écorce, sans attaquer l'aubier, et la recouvrant ensuite, à l'aide du pinceau, d'un simple lait de chaux à consistance de bouillie liquide.

La mousse et les insectes ont vécu. Les arbres, même, les plus vieux, retrouvent leur vigueur.

* * *

Il est un travail important auquel le cultivateur doit veiller avec attention, c'est celui qui consiste dans l'assainissement des terres, c'est-à-dire dans le curage des fossés et dans l'entretien des rigoles. L'eau stagnante a sur la végétation une influence des plus funestes, elle se corrompt, pourrit les racines et fait périr la plante.

Il faut donc veiller à ce que l'eau ne séjourne sur aucune partie des champs. Pour cela il faut que les rigoles, que les raies d'écoulement, soient débarrassées des mottes de terre qui auraient pu y tomber, que leurs extrémités soient libres. Si une partie du champ se trouvait en contre-bas, on pourrait l'assainir au moyen d'une rigole d'une largeur de bêche, venant aboutir au fossé le plus voisin. Ce sont là de petits travaux peu coûteux qui ont une grande influence sur les résultats de la récolte.

* * *

Avec du bon vouloir, il est facile de purger un jardin des taupes en peu de temps. Voici plusieurs moyens :

1° A la bêche, on guette les taupes au moment où elles fouillent la terre pour chercher les vers qui forment leur principale nourriture. C'est au lever du soleil, à onze heures, et au soleil couchant, qu'il faut les guetter, ou bien encore quand le temps va changer.

Si en arrivant sur le terrain, on voit des taupières dont la terre est fraîche et des vers qui rampent autour, c'est un indice de la présence de la taupe. Alors on se place, sans bruit, à l'opposé du vent, puis, au moment où la taupe soulève la terre, on plonge la bêche avec vivacité, et l'on fait sauter la terre; le plus souvent la taupe s'y trouve, et on la tue. Si on l'a manquée, il suffit de rechercher sa galerie en laissant l'orifice du trou ouvert, au bout de quelques minutes, on est certain qu'elle reviendra fermer son trou; c'est le moment de la prendre à la bêche ou de la tuer d'un coup de fusil chargé à plomb. Enfin, pendant la sécheresse, on arrose la place où la taupe a fouillé, pour la faire revenir instantanément.

2° De distance en distance, introduire dans les galeries des taupes, des morceaux de pain d'épice renfermant un peu de phosphore.

3° Plantez dans le jardin (selon son étendue) deux, trois ou quatre pieds de ricin, *ricinus*

communis et les taupes disparaîtront incontinent; vous aurez de plus une très belle plante qui, aux expositions du midi, peut prendre des proportions magnifiques.

Menus propos

Cartes postales illustrées. — La furar des cartes postales illustrées sévit partout, mais surtout en Allemagne. Une récente statistique, dressée par les administrations postales respectives, nous apprend, en effet, que ce pays a expédié, depuis le commencement de cette mode, 88 millions de cartes postales, qui ont rapporté à l'Etat 7,500,000 francs. Les éditeurs et marchands de toute sorte en ont tiré 10,509,000 francs environ.

En Autriche-Hongrie, on a expédié 31 millions de cartes postales qui ont rapporté à l'Etat 1,300,000 francs et aux particuliers intéressés 1,800,000 francs.

En Italie, on a expédié 27 millions de cartes postales, qui ont rapporté à l'Etat 3,200,000 francs, et aux intéressés 2,500,000 francs.

La Suisse a expédié 22 millions de cartes postales — naturellement la plupart pour le compte des touristes — et l'Etat en a tiré 2,300,000 francs. En Angleterre, l'Etat a gagné 1,250,000 francs en expédiant 14 millions de cartes postales; les marchands en ont tiré 1,400,000 francs. En Belgique on a expédié 12 millions de cartes postales, ce qui a rapporté à l'Etat 8,500,000 francs, et aux particuliers 1,400,000 fr. En Russie, on en a expédié 12 millions, ce qui a rapporté à l'Etat 3 millions de francs et aux intermédiaires de toutes sortes 1,800,000 francs. Dans les Pays-Bas, on a expédié 9 millions de cartes postales, ce qui a donné à l'Etat 1,300,000 francs, et aux particuliers 740,000 francs. En Suède et Norvège, on a expédié 8 millions de cartes postales illustrées; l'Etat a profité de 760,000 fr. et les intermédiaires se sont partagé 890,000 francs.

En France, on n'a expédié que 8 millions de cartes postales et l'Etat n'en a tiré que huit cent mille francs, tandis que les éditeurs et vendeurs ont gagné 680,000 francs.

La consommation, qui est en Suisse de 7,3 cartes par habitant et en Allemagne de 1,76 carte par habitant, tombe en France à 0,199 par habitant. Chaque Français envoie donc par an un cinquième de carte postale illustrée. C'est beau, la statistique!

Au début, la carte postale illustrée ne donnait qu'une vue de la ville où l'expéditeur se trouvait en déplacement. D'où son nom allemand « Ansichtskarte »; plus tard, des éditeurs allemands ont orné leurs produits de portraits de célèbres poètes, musiciens, peintres ou autres grands hommes du jour, et finalement ils ont commandé divers sujets aux artistes de leur pays.

* * *

Paris américains. — D'innombrables paris sont engagés aux Etats-Unis, au sujet de la prochaine élection présidentielle.

Un M. Richard Croker, de New-York, a parié 100,000 francs contre 250,000 francs pariés par un M. Louis Wormser, que M. Bryan serait élu président.

Ce pari, le plus considérable qui ait été encore engagé, a fait sensation, car on sait que M. Croker ne se risque pas à la légère. Néanmoins, lors de l'élection du gouverneur de New-York, il se trompa lourdement, et la victoire de M. Roosevelt lui coûta 250,000 francs.

Voilà un échaudé qui, évidemment, ne craint pas l'eau chaude.

* * *

Les grandes villes aux Etats-Unis — On commence à avoir quelques renseignements sur le recensement de la population qu'on vient de faire aux Etats-Unis.

Il y a dix ans, ce pays ne comprenait que trois villes ayant plus de 500,000 habitants. Il est vrai que toutes trois possédaient plus d'un million d'âmes.

Actuellement, six villes offrent une population de plus d'un demi-million d'âmes. Ce sont :

New-York	3,437,000 habit.
Chicago	1,698,000
Philadelphie	1,293,000
Saint-Louis	575,000
Boston	561,000
Baltimore	509,000

La population de New-York s'est accrue en dix ans de 931,000 habitants, ce qui représente une augmentation de 37 0/0.

La population de Chicago s'est accrue de 599,000 habitants, ce qui représente une augmentation de 54 1/2 0/0. Chicago, toutes proportions gardées, s'accroît donc plus rapidement que New-York.

* * *

Remporter une veste. — Peu de locutions sont d'un usage plus courant dans la langue politique; mais l'origine en est communément ignorée.

Voici qu'elle est cette origine, d'après un journal qui paraît bien informé.

On jouait pour la première fois, au Vaudeville, une pièce en trois actes, intitulée; les *Etoiles*.

La pièce était ennuyeuse et même un peu sottée. Le public se montrait mécontent; il bâillait, il riait ironiquement et de temps en temps, sifflait.

Le troisième acte avait commencé. Voici le berger et l'Etoile (l'Etoile du berger), qui s'avancent sur la scène :

— La nuit est sombre, dit le berger. l'heure est propre au repos, viens t'asseoir sur ce tertre de gazon.

— L'herbe est humide des larmes de la rosée, répond l'Etoile.

— *Assieds-toi sur ma veste*, réplique le berger galant.

Sur ce, la moquerie du public éclate, gaie et furieuse à la fois, dans toute la salle. On crie : « Baissez le rideau ! » et le berger penaud, reprenant avec mélancolie sa veste sur le « tertre », salue le parterre et s'en va.

Le directeur du théâtre s'obstine à essayer quelques représentations encore. Chaque fois, ce fut le même orage : chaque fois, le pauvre Berger se vit forcé, au même endroit, de *remporter sa veste*.

Le fait se changea en dicton. On s'habitua, dans les cercles et ailleurs, à dire d'un homme qu'il avait *remporté une veste* pour signifier qu'il avait subi un échec.

* * *

La cocaïne en chirurgie. — On annonce de Chicago que la méthode consistant à injecter de la cocaïne dans l'épine dorsale, pour insensibiliser le malade pendant une opération chirurgicale, vient d'être appliquée avec succès à l'hôpital du comté de Cook.

Il s'agissait de l'amputation d'une jambe.

Ce n'est que dix minutes avant la fin de l'opération que le patient accusa une tendance à l'évanouissement, et à ce moment, on lui administra une faible dose de chloroforme.

Pendant tout le reste du temps, le malade avait gardé sa pleine connaissance et déclarait qu'il ne sentait nullement le couteau. L'effet de la cocaïne était tellement persistant que l'en-